

ATTESTATION DE REUSSITE AUX TESTS THEORIQUE ET PRATIQUE

Monsieur MAMSOUDI Hani

À l'issue des évaluations effectuées par le(s) testeur(s) M/Mme* TOUBI Abdelouahedle 14/10/2024 à MIONS

le candidat a satisfait aux conditions d'attribution de l'examen CACES® théorique(s) et pratique(s) pour la (les) catégorie(s) :

Famille	Cat.	Réussite
R.482*	A	☐
	B1	☐
	C1	☐
	D	☐
	E	☐
	F	☐
	G	☐
Option télécommande	*****	☐
Option Porte-engins	*****	☐
R.485*	1	☐
	2	☐

Option* AIPR	Date	☐
--------------	------	--------------------------

* Rayer la (les) famille(s)catégorie(s) non concernée(s)

Famille	Cat.	Réussite
R.489*	1A	☐
	1B	☒
	2A	☐
	2B	☐
	3	☒
	4	☐
	5	☐
R. 486A*	6	☐
	7	☐
	A	☐
	Option Porte-engins	☐
R. 490*	B	☐
	Option Porte-engins	☐
	C	☐
	Poste fixe	☐
	Option télécommande	☐

La présente attestation provisoire est valable 6 mois.

(1 copie à remettre au stagiaire si réussite(s) et 1 dans le dossier, si échec (aucun CACES validés) ne rien remettre au stagiaire et une copie vierge reste dans le dossier).

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature stagiaire

Signature testeur(s)

Groupe Promotrans	Famille : CACES®	Produit : Document	Titre : Attestation de réussite		Page : 1
Dir. de la Pédagogie	Origine : Dir. de la Pédagogie	Date de création : 01/01/2020	Date de validation : 01/01/2020	Date de mise à jour : 28/10/2024	Version : 5